

SAINT-BRICE MAGAZINE

SAINT VALENTIN

Sais-tu
que JE
T'AI ME ?



Des livres à tout petit prix p. 5 Partez en vacances tranquille p. 6
Saint Valentin : déclarez votre flamme p. 7 Le CME dévoile son projet p. 7



AGENDA

FÉVRIER

Jusqu'au 14/03

EXPOSITION : LOUIS PÉRIÉ

L'artiste expose plusieurs de ses œuvres dans le magasin New optical vision. Voir en page 20

Jusqu'au 16

RECENSEMENT DE LA POPULATION

06

CLUB LECTURE

Le club lecture L'Envers des livres, animé par la bibliothèque, vous invite à partager vos dernières découvertes littéraires autour d'un thé ou d'un café. De 10 h à 12 h, bibliothèque Rens. au 01 34 19 12 11

07

THÉÂTRE : STATION BONNE NOUVELLE

Tarifs : de 20 € à 37 €
À 20 h 30, TOPF Silvia Monfort Rens. et réserv. au 01 39 33 01 81 ou theatre@agglo-plainevallee.fr

07 & 21

LES SENIORS DU JEU

Séance d'initiation aux jeux de société réservées au public senior. De 10 h à 12 h, ludothèque Bernard Tronchet Rens. au 01 30 18 95 40

12

LA CASE A

Animé par les bibliothécaires à destination des familles. À 15 h 30, Point lecture Rens. au 01 34 19 12 11 / 01 39 33 01 86

14

SOIRÉE JEUX : RESTEREZ-VOUS EN BONS TERMES AVEC VOS AMIS ?

De 19 h à 23 h, ludothèque Bernard Tronchet Rens. au 01 30 18 95 40

18

DON DU SANG

De 14 h 30 à 19 h 30, préau de l'école Jean de La Fontaine

23

STAGES DE ZUMBA ET KUDUROFIT®

Organisés par la VOSB. Tarif : 10 €
De 10 h à 12 h, COSEC Pierre Clouet Rens. : vosbforme@orange.fr

26

VENTE DE LIVRES

Voir en page 5



28

CAFÉ PHILO

Organisé par Le chemin du philosophe. Thème : Le pouvoir de l'optimisme
À 20 h, espace Lesseps à Bouffémont Rens. au 06 76 79 73 11

THÉÂTRE : FRANÇOISE PAR SAGAN

Tarifs : de 15 € à 26 €
À 20 h 30, TOPF Silvia Monfort Rens. et réserv. au 01 39 33 01 81 ou theatre@agglo-plainevallee.fr

29/02 - 14/03

EXPOSITION : REGARDS CROISÉS SUR SAINT-BRICE

Voir en page 5

MARS

01

TOURNOI DE VOLLEY-BALL

Organisé par la VOSB section volley-ball. Équipes mixtes 4 contre 4. Tarif : 5 €/joueur
De 9 h à 18 h, gymnase de Nézant Rens. au 06 85 69 03 91 ou elodie.lemadre@hotmail.fr

02

SCÈNE OUVERTE

Auditions de musique des élèves du conservatoire municipal Claude Debussy. À 19 h, auditorium du CCS Lionel Terray Rens. au 01 39 33 01 85

03

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

À 20 h 30, salle du conseil en mairie Rens. au 01 34 29 42 01/10

05

APÉRO-GRAINES

La bibliothèque propose aux jardiniers, amateurs et chevronnés, de se retrouver autour d'un verre et d'un encas pour échanger. À 19 h, bibliothèque Rens. au 01 34 19 12 11



06

CONCERT : COCK ROBIN

Tarifs : de 25 € à 42 €
À 20 h 30, TOPF Silvia Monfort Rens. et réserv. au 01 39 33 01 81 ou theatre@agglo-plainevallee.fr

07

DÎNER CABARET

Dîner, spectacle et soirée dansante au profit d'entraide autisme en Val-d'Oise. Tarifs : 25 € - 15 €/moins de 12 ans
À 19 h, Le Palladium Rens. et réserv. au 06 35 44 85 32 ou entraideautisme@sfr.fr

08

RUNNING DE LA FEMME

Organisé par Saint-Brice athlétisme. Inscriptions à partir de 8 h 30.
10 h : 6 500 m à partir de 16 ans et 3 000 m pour les 14-15 ans
11 h : running fillettes de 7 à 13 ans
Parking du COSEC Pierre Clouet Rens. au 06 80 25 62 49

21

REPAS ET SOIRÉE DANSANTE

Organisé par la VOSB. Tarifs : 23 € - 8 €/moins de 10 ans
À 19 h 30, Le Palladium Rens. et inscription avant le 12 mars : vosbgym@cegetel.net

PLUS D'INFOS SUR
L'AGENDA DU SITE
INTERNET

Saint-Brice
SOUS
95
FORET

SOMMAIRE

4-7

ACTUALITÉS

Des sourires et des souvenirs en perspective...

Exposition :

Regards croisés sur Saint-Brice

De la lecture à tout petit prix

Partir l'esprit libre avec

l'Opération tranquillité vacances

Saint Valentin : sais-tu que je t'aime ?

7

À VENIR

Le CME dévoile son projet



8

GRAND ANGLE

La rue, un espace à partager

11

VOIRIE

Tout savoir sur l'occupation temporaire du domaine public

12

24 H AVEC

Les classes de découverte à la neige

13

RETOUR SUR

Les événements de janvier

14

VIE POLITIQUE

15

HISTOIRE / VIE PRATIQUE

La demeure de l'Escuyer



ÉDITO



L'heure du départ a presque sonné

Avant que je m'en aille, je tenais à vous dire combien ces dix-neuf années dans ma fonction de maire m'auront marqué. J'ai œuvré, avec ferveur et engagement dans l'exercice de mon mandat, pour offrir aux Saint-Briciens un cadre de vie agréable et des services à la hauteur de leurs attentes.

Je laisserai ma place bien évidemment avec un petit pincement au cœur. Je tiens à remercier tous les Saint-Briciens et Saint-Briciennes car ils m'ont beaucoup apporté pendant cette belle tranche de vie.

Je partirai avec le sentiment du devoir accompli et je n'ai qu'un souhait : que mes successeurs fassent bon usage des deniers publics, qu'ils n'aient pas la folie des grandeurs.

Nous nous croiserons sûrement dans d'autres occasions, dans notre belle ville de Saint-Brice-sous-Forêt.

Votre maire,
ALAIN LORAND

“

La valeur d'un homme tient dans sa capacité à donner et non dans sa capacité à recevoir.

Albert Einstein (1879 - 1955)

SAINT-BRICE MAGAZINE

HÔTEL DE VILLE : 14 RUE DE PARIS 95350 SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT - TÉL. : 01 34 29 42 00

Directeur de la publication : Alain Lorand / **Directeur de la rédaction :** Matthieu Pariot

Rédaction/photos : S. Fanelli, S. Hay, M. Panama (Service Communication), G. Torrent (Scoop Communication)

Publicités : HSP, Marie-Loraine Périnet au 01 55 69 31 00 ou perinet@hsp-publicite.fr

Conception : RDVA - **Réalisation :** scoopcommunication 11518 MEP / **Tirage :** 6 500 exemplaires /

Dépôt légal à parution / **Impression :** RAS Imprimerie / **Distribution :** Képha Distribution

Site Internet : www.saintbrice95.fr / **Courriel :** servicecommunication@saintbrice95.fr

Couverture : Scoop Communication



La Ville remercie les associations pour leur collaboration et les annonceurs pour leur participation.

Pour contacter la rédaction : service communication au 01 34 29 42 57/73/78 ou servicecommunication@saintbrice95.fr



Certifié PEFC

Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
pefc-france.org

LOISIRS ENFANCE/JEUNESSE

DES SOURIRES ET DES SOUVENIRS EN PERSPECTIVE...

Les vacances de fin d'année à peine achevées, les services Enfance et Jeunesse se sont plongés dans les programmes de celles d'hiver : la zone C ouvre le bal dès le lundi 10 février.



Un atelier peinture à l'accueil de loisirs maternel Alphonse Daudet, en période scolaire, le mercredi.

Encore des surprises et des nouveautés attendent les jeunes de 3 à 17 ans pour ces deux semaines de congés. Après cinq semaines d'école, ils débordent sûrement d'énergie pour profiter pleinement des animations proposées.

DE 3 À 12 ANS, À CHACUN SON THÈME

Du côté des accueils de loisirs, chacun a organisé son programme autour d'une thématique : une idée fil conducteur qui permet d'animer différentes activités tout au long de la journée et de prévoir aussi quelques sorties au cours des vacances. Alphonse Daudet s'envolera pour « l'Arctique et l'Antarctique » afin de sensibiliser les enfants à la sauvegarde de la planète avec des activités de recyclage tandis que Léon Rouvrais gardera un pied dans l'actualité avec « Webradio ». Ils s'intéresseront notamment aux fonctionnements des médias : à cette occasion, le service Communication ira à la rencontre des enfants pour expliquer son travail au quotidien. Même les plus timides pourront poser leurs questions. Pour la Plante aux Flamands maternel, place « aux petits cœurs » avec des animations qui mettront à l'honneur l'esprit d'équipe, la coopération et le collectif pour

donner un sens aux mots amour et amitié. Une équipe soudée verra le jour : tous pour un et un pour tous !

En franchissant le hall du bâtiment de la Plante aux Flamands, direction l'accueil primaire qui ouvre ses portes sur « la splendeur de l'art en folie » en explorant différents styles d'art : de futurs artistes en herbe vont sortir de leur coquille en découvrant le Pixel art en 3D, les Comics et Marvel !

Enfin, pour Planète jeunes, ce sera « la course aux jeux », en respectant bien sûr les règles, avec un œil d'explorateur. Un petit voyage dans le temps permettra de découvrir les jeux en bois et les différents jeux de société, sans oublier les jeux vidéo, très tendance !

12-17 ANS : TOUJOURS AU FAIT DE L'ACTUALITÉ !

Outre les activités habituelles culturelles, manuelles, culinaires et sportives (dessine tes mangas, matin gourmand, atelier viennoiserie, futsal, basket...) et les sorties bien connues des adhérents (karting, urbanjump, escape game, footbulles...), le service Jeunesse s'offre quelques nouveautés à son programme qui, une fois

de plus, sauront faire l'unanimité. Ils partiront à la découverte de Blast, le nouveau temple du parcours d'obstacles indoor, s'offriront un ticket pour le spectacle du jeune comique AZ, un as du stand up qui joue avec le public. Le service Jeunesse lance également sa première soirée débat autour de thèmes d'actualité, si riches en ce moment et qui concernent aussi les adolescents : l'égalité homme-femme, les addictions, les écrans... En s'appuyant sur des vidéos et des mises en situation, la parole se libère plus facilement pour échanger et confronter ses idées, au travers de jeux de rôles particulièrement. Ouvert fin 2019, le musée de l'illusion offrira une expérience unique, à la frontière du ludique et du scientifique : une plongée dans un monde fascinant où tous les sens seront mis à l'épreuve.

Enfin, face à la catastrophe écologique australienne, la mobilisation est mondiale : les jeunes de Saint-Brice seront de la partie à leur niveau avec l'association WIRES et confectionneront des petits sacs pour protéger les bébés kangourous dont les mères ont péri dans les flammes.

Retrouvez tous les programmes sur www.saintbrice95.fr

CULTURE

REGARDS CROISÉS SUR SAINT-BRICE

Le service Expositions présente au centre culturel et sportif Lionel Terray une série d'œuvres réalisées sur le thème de la commune.



Geneviève Bonnet-Cadith

En cette fin d'hiver, le service Culturel met en avant du 29 février au 14 mars, deux artistes peintres saint-briciens : Geneviève Bonnet-Cadith, présidente de l'association les Arts s'enchaînent (ARTSE), et Rodolphe Laurencin. Ils nous offrent un regard croisé sur des rues de Saint-Brice.

Les deux peintres, qui pratiquent cet art depuis des années, exposeront une quarantaine d'œuvres. Les croquis, point de départ de leur travail, ont été esquissés lors des « randos croquis » à thème, organisées régulièrement par l'association ARTSE dans les rues et lieux importants de Saint-Brice. Par la suite, chaque artiste les a retravaillés au calme dans son atelier. Les œuvres sont immortalisées ainsi sous

forme de tableaux, avec différentes techniques : l'huile, l'aquarelle... L'objectif est de mettre en valeur le patrimoine culturel de Saint-Brice.

« Il s'agit de montrer notre vision de la ville, commune urbaine certes, mais avec un esprit de vie à la campagne. Nous faisons découvrir ou redécouvrir des lieux emblématiques, comme par exemple l'église, la maison Paul Éluard, la gare, le Chevalier de Saint-George (tableau situé dans l'église), les parcs, ou tout simplement la rue Edith Wharton », confie la présidente de l'association. Elle ajoute : « Avec Rodolphe, nous souhaitons démontrer qu'avec un même sujet, les inspirations d'un peintre sont différentes suivant sa sensibilité ».

LA PEINTURE S'ADRESSE AUSSI AUX PLUS JEUNES

Les élèves des écoles élémentaires de la commune seront amenés à découvrir cet art, puisque ce ne sont pas moins de quatre séances qui leur seront consacrées. « J'animerai des parcours pédagogiques pour les plus jeunes, mon objectif étant de les sensibiliser à la richesse culturelle de notre ville par le biais de la peinture. Il



Rodolphe Laurencin

ne faut pas oublier qu'il s'agit de leur héritage », explique Geneviève Bonnet-Cadith. Cette exposition est bien sûr gratuite et ouverte à toutes et tous. Les artistes vous invitent à découvrir votre ville autrement, et peut-être serez-vous séduit(e) au point d'en emmener un petit bout chez vous : les œuvres présentées sont mises en vente. Vous laisserez-vous tenter ?

Ouvert au public du lundi au samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, CCS Lionel Terray Rens. au 01 39 33 01 90 ou 06 75 86 79 96 lavisdegeneblog.overblog.com

CULTURE

DE LA LECTURE À TOUT PETIT PRIX

Chaque année, la bibliothèque renouvelle environ 10 % de son fonds de livres, pour une actualisation de son offre culturelle. Mercredi 26 février, ne manquez pas l'occasion de racheter les « vieux » ouvrages à un tarif modique.

Pour la quatrième fois, la bibliothèque mettra en vente des romans adultes et jeunesse, bandes dessinées, livres de poche ou documentaires... En se délestant ainsi de plusieurs centaines d'ouvrages en bon état (on appelle cela un désherbage), les bibliothécaires s'ouvrent des perspectives : les étagères pourront accueillir des nouveautés toujours appréciées des lecteurs. Le renouvellement des livres est une obligation d'ailleurs. « La bibliothèque n'achète pas moins de 850 ouvrages chaque année pour ses deux lieux de lecture, avec le Point lecture. Ils trouveront facilement une place dans nos rayonnages. Ils feront ainsi le bonheur des familles

adhérentes qui pourront les emprunter », souligne Ingrid Collet, responsable de la bibliothèque, tout en ajoutant : « Offrir une seconde vie pour les livres est indispensable pour nous également, pour notre gestion et fonctionnement. » Cette vente, ouverte à tous, se déroulera toute la journée. Les livres sont cédés à prix réduits (0,50 €/livre de poche et 1 € pour les autres).

Pas de liste distribuée avant, ils seront à découvrir le jour même.

POURQUOI CERTAINS LIVRES PARTENT À LA DESTRUCTION ?

Beaucoup d'ouvrages arrivent en fin de vie soit parce qu'ils sont trop abîmés

ou bien devenus obsolètes. Une précision s'impose sur leur fin de vie. « Pour ces derniers, ils termineront à la poubelle où, après recyclage, ils serviront à confectionner peut-être de nouveaux livres. C'est finalement une histoire sans fin... Donner ces livres serait irrespectueux compte tenu de leur état et de leur inactualité », conclut Ingrid Collet.

Amoureux des livres ou dévoreurs d'histoires, les bibliothécaires vous attendront pour faire de bonnes affaires.

Mercredi 26 février de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h CCS Lionel Terray Rens. au 01 34 19 12 11



EN BREF

ENFANCE ET LOISIRS

Inscriptions**aux accueils de loisirs**

Pour que votre enfant fréquente les accueils de loisirs pendant les vacances de printemps, les inscriptions se déroulent du samedi 29 février au dimanche 15 mars à l'Espace accueil ou sur le site de l'Espace citoyens.
Rens. au 01 34 29 42 00

EMPLOI

Recrutement animateur(trice)s

La Ville recherche régulièrement des animateurs pour le temps de cantine de 11 h 20 à 13 h 30 afin d'assurer la surveillance, l'encadrement et l'animation de groupes d'enfants dans les écoles tous les jours (sauf mercredis et vacances scolaires).

Envoyez vos CV par courriel à recrutement@saintbrice95.fr ou par courrier à Hôtel de ville - Direction des Ressources humaines
14 rue de Paris
95350 Saint-Brice-sous-Forêt

LA POLICE VOUS INFORME

Un œil sur le quartier des Rougemonts

Depuis fin décembre 2019, une caméra de vidéosurveillance est installée aux Rougemonts. Cela fait notamment suite à une demande des riverains de ce quartier, appuyée depuis longtemps par la Commune et que la Communauté d'agglomération Plaine Vallée a validée.

URBANISME

Approbation de la 5^e modification simplifiée du PLU

Le Conseil municipal du 3 décembre 2019 a approuvé la 5^e modification simplifiée du Plan local d'urbanisme. La délibération et le dossier sont à disposition au service Urbanisme, aux heures d'ouverture au public.

Centre technique municipal
7 rue de la Forêt
Rens. au 01 39 33 24 80

TRANSPORT

Travaux sur la ligne H

- Aucun train entre Paris Nord et Sarcelles/Saint-Brice les 29 février, 1^{er}, 7 et 8 mars ;
- Aucun train en semaine, entre Paris Nord et Sarcelles/Saint-Brice, à partir de 23 h du 17 février au 6 mars.

Rens. : maligneh.transilien.com

SÉCURITÉ

VACANCES : PARTIR L'ESPRIT LIBRE

L'Opération tranquillité vacances (OTV), c'est un service gratuit de la Police municipale valable toute l'année, pour un déplacement supérieur à une semaine. Vous y avez pensé ?



Quand on prépare ses vacances, c'est souvent avec un peu d'anticipation... Vous faites peut-être partie de ces personnes qui font une petite liste pour ne rien oublier et partir ainsi en toute sérénité ? Mais est-ce que le formulaire OTV figure sur votre pense-bête ? D'ailleurs connaissez-vous l'Opération tranquillité vacances ? Vous auriez tort, en effet, de vous priver de ce service gratuit, géré par la Police municipale et ouvert 365 jours/365. Une première condition, y penser au moins 48 h avant votre départ !

que la porte ou toute autre ouverture n'ont pas été forcées. Afin de ne donner aucun indice à des personnes malintentionnées ou futurs cambrioleurs, aucun avis de passage n'est laissé dans les boîtes aux lettres. En plus de ces patrouilles, pensez à informer vos voisins de votre départ, ils pourront avoir ainsi un œil vigilant.

Alors, il n'y a pas de petites ou grandes vacances ; à l'approche de celles d'hiver, si vous préparez déjà vos valises, votre première étape touristique doit passer par la Police municipale au 97 rue de Paris !

Police municipale : 01 34 29 42 17

VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE SOUS SURVEILLANCE

Que ce soit pour votre commerce ou pour votre domicile, tous les Saint-Briens peuvent prétendre à ce service gratuit. Pour cela, une seule démarche : compléter le formulaire OTV téléchargeable sur le site www.saintbrice95.fr (rubrique Cadre de vie/Sécurité et tranquillité publique/Opération tranquillité vacances) ou disponible à l'accueil de la Police municipale (y compris à l'Espace accueil). C'est elle qui centralise toutes les demandes.

EN TOUTE DISCRÉTION

En votre absence, les policiers municipaux exercent une surveillance de votre domicile ou commerce, en vérifiant notamment

LE CHIFFRE DU MOIS

245

C'est le nombre de personnes qui ont sollicité la Police municipale pour une Opération tranquillité vacances en 2019. En 2015, au plus fort, ce fut 302 OTV. Depuis 2017 (220), le nombre est en augmentation.

SAINT VALENTIN

SAIS-TU QUE JE T'AIME ?

Depuis 2016, la Ville célèbre l'amour à la Saint-Bricienne en partageant ses panneaux d'information lumineux le temps d'une journée, le 14 février, jour de la Saint Valentin.

Valentin de Terni, plus connu sous le nom de saint Valentin, est un moine qui refusa de se soumettre à l'empereur Claude II Le Gothique. Grand défenseur de l'amour et du mariage, il fut emprisonné. Son tort ? Avoir défié l'empereur en consacrant des mariages chrétiens dans la clandestinité. En prison, il rencontra la fille de son geôlier : Julia, une jeune fille aveugle. Elle demanda à Valentin de lui décrire le monde. À force de rencontres et d'échanges, ils tombèrent amoureux jusqu'à ce qu'un miracle se produisit : Julia retrouva la vue ! Ce miracle fut par-

tagé et relayé partout. L'empereur décida alors de condamner à mort Valentin de Terni. C'est le pape Alexandre VI qui, en 1496, fait de saint Valentin le saint patron des amoureux.

CENT CARACTÈRES POUR DÉCLARER VOTRE FLAMME

Quand il s'agit de prendre la plume pour dire je t'aime, les mots ne sont pas toujours faciles à trouver. Mais nous sommes sûrs que vous avez de l'inspiration pour votre Valentin ou Valentine... Alors, si vous souhaitez « crier votre amour » sur grand écran et que vous



aimez relever les défis, voici le vôtre : écrivez en cent caractères (espaces compris) votre ou vos messages d'amour, le service Communication les programmera le 14 février sur les panneaux lumineux de la Ville.

Envoyez vos messages avant le 12 février à l'adresse suivante :

servicecommunication@saintbrice95.fr

« Je veux bien vieillir en vous aimant, mais non mourir sans vous le dire », a dit Antoine de Rivarol (1753-1801). Serez-vous inspiré(e) ?

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

LE CME DÉVOILE SON PROJET

Depuis presque trois mois, le Conseil municipal des enfants (CME) travaille pour faire émerger son projet qui se dessine peu à peu. *Saint-Brice magazine* lève le voile...

À VENIR



Le 6 novembre 2019, lors de l'installation du CME en présence du maire Alain Lorand, les jeunes ont voté la thématique de leur projet : l'environnement. Depuis, ils se sont réunis avec leurs animatrices, Karine et Nora, afin de trouver une ou plusieurs idées qui pourraient aboutir à un projet concret pour les Saint-Briciens. C'est Eliot qui est à l'origine de la première idée,

issue d'un engouement familial. « *Ma maman était sur son téléphone sur Internet et elle est tombée sur une armoire à dons. Elle m'a appelé en me disant : "Regarde Eliot, il y a une idée sympa dans une autre ville." J'ai eu envie de la proposer aux autres* ». La petite graine a germé au sein du CME. Pour cela, les enfants ont beaucoup échangé entre eux, discuté pour mieux l'appréhender.

Aujourd'hui, l'armoire à dons fait presque l'unanimité. Soumise au vote le 8 janvier, elle est belle et bien adoptée.

DONNER POUR MIEUX PARTAGER

L'armoire à dons est déjà bien présente dans plusieurs villes où elle a suscité intérêt et adhésion. C'est une initiative écologique, humaine et anti-gaspillage. Valentine explique ce que serait ce projet pour les Saint-Briciens : « *On voudrait mettre des armoires à dons dans quelques lieux publics. On y déposerait des affaires, des jouets, des bijoux...* ». Noah complète : « *En fait, selon le lieu où elles seront, on pourrait avoir des dons bien particuliers* ». Et voilà, comment naît un projet prometteur.

Il reste évidemment encore beaucoup de travail au CME, comme trouver les armoires, forcément récupérées ; déterminer la liste des objets donnés en bon état, bien sûr ; choisir les lieux d'implantation... Très motivés, les enfants vont maintenant en parler autour d'eux. Karine, animatrice, conclut : « *Votre projet repose vraiment sur vos épaules. Aussi, rien ne vaut le bouche-à-oreille pour assurer sa réussite* ».

La rue, un espace à partager

Piétons, cyclistes, automobilistes... C'est à nous tous d'agir en respectant quelques règles de bonne conduite et de respect afin de cohabiter en toute sécurité sur les espaces publics.



Espaces de circulation destinés aux piétons, les trottoirs doivent permettre à tous de se croiser sans heurt. Hélas, divers obstacles viennent parfois à l'encontre des usagers. À commencer par les stationnements gênants de véhicules, strictement interdits et régis par l'article R-417-11 du Code de la route. Cette infraction est sanctionnable d'une amende de 135 euros. En plus d'empêcher les personnes à mobilité réduite et les piétons valides de se croiser facilement, elle présente un réel danger. En effet, un véhicule mal stationné va gêner la visibilité des automobilistes et des piétons, notamment lors d'une traversée de la chaussée. Des piétons vont devoir marcher sur la route : lorsqu'un véhicule encombre le trottoir, ils s'exposent ainsi à la circulation. Alors, pour la sécurité et le confort de tous, laissez le trottoir aux piétons. Le respect

des autres et du bien vivre ensemble est tout aussi important que celui du Code de la route !

L'ACCESSIBILITÉ, UNE PRIORITÉ

Chaque année, la Municipalité investit près de 50 000 euros pour garantir de bonnes conditions de circulation à tous les usagers piétons. Cela peut prendre notamment la forme d'abaisssements de trottoirs au niveau des traversées piétonnes ou d'aménagements de rampes, qui favorisent l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Les bandes d'éveil et de vigilance podotactiles permettent aussi aux personnes mal ou non voyantes de repérer les dangers potentiels sur leur chemin, à l'image d'une traversée de chaussée. Ces aménagements peuvent bénéficier à toutes les personnes à mobilité réduite (personne en fauteuil roulant ou présentant un handicap sensoriel, senior, femme enceinte, etc.).

UNE QUESTION DE CIVILITÉ

Afin que les piétons valides et les personnes à mobilité réduite puissent cheminer dans les meilleures

conditions, il est recommandé de laisser libre le trottoir de tout obstacle sur une largeur de 1,40 mètre. Cette règle se trouve hélas parfois bafouée avec la sortie des bacs à ordures sur le trottoir en dehors des heures de ramassage des déchets. Ils ne doivent encombrer que temporairement l'espace public afin de ne pas gêner la circulation des piétons. Il faut ainsi les sortir la veille au soir de la collecte et les rentrer dès que possible après le passage des éboueurs. Laisser ses poubelles dehors en permanence est verbalisable d'une amende de 35 euros (Article R-632-1 du Code pénal). Par ailleurs, sur les trottoirs et partout dans la ville, il est obligatoire de ramasser les déjections de son animal. Des sacs gratuits sont disponibles à l'entrée des parcs et dans certaines rues, voire dans les établissements publics de la commune. Les propriétaires négligents encourrent une amende de 68 euros.

SAINT-BRICE À BONNE ÉCOLE !

Afin de sécuriser la circulation des piétons, notamment les enfants, et de fluidifier le trafic automobile, la Ville a décidé de créer une zone



CIRCULATION : À CHACUN SA ZONE

• Zone bleue

Le stationnement y est gratuit mais réglementé par un disque pour une durée d'une heure trente, du lundi au samedi, entre 9 h et 19 h. Des panneaux d'entrée et de sortie matérialisent la zone bleue.

• Zone orange

Située aux abords de la gare, la zone orange permet aux riverains du quartier de la Plante aux Flamands, munis d'un macaron, de stationner plus facilement dans cette zone très fréquentée.

• Zone violette

Treize places sont situées dans la zone violette de l'allée des Mûriers, en face du Centre de l'enfance, du lundi au vendredi, de 9 h à 19 h. Elles offrent quatre heures de stationnement avec un disque.

• Arrêt-minute

Dix places de stationnement sont disponibles (six rue de Paris ; deux rue Pasteur ; deux place de la Gare) et limitées de dix à trente minutes, du lundi au samedi, de 9 h à 19 h. Elles permettent d'aller effectuer une petite course.



Zone école du groupe scolaire de la Plante aux Flamands mise en place en 2018. La vitesse est limitée à 20 km/h.

école, en 2017, aux abords de l'école primaire Jules Ferry. La vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h dans cette zone de rencontre dans laquelle la priorité est donnée aux piétons et aux cyclistes. Un Totem Crayon annonce la proximité de l'école et incite à ralentir. Les passages piétons sont de couleur blanche sur fond rouge afin d'être plus visibles, de jour comme de nuit. Des barrières marron et jaunes permettent de démarquer les trottoirs. Enfin, un parking à vélo a été installé pour favoriser les circulations douces pour aller à l'école. Une zone école a aussi été aménagée au niveau du groupe scolaire de la Plante aux Flamands en 2018. Le Conseil municipal des enfants avait d'ailleurs choisi l'an dernier de soutenir cette volonté de limiter les voitures aux abords des écoles avec sa campagne incitant à utiliser d'autres modes de transport (« Moins de moteurs pour une vie meilleure ! »). Outre les zones écoles, Saint-Brice-sous-Forêt dispose par ailleurs de zones 30, dans laquelle la vitesse est limitée à 30 km/h.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Il est interdit de stationner à moins de cinq mètres d'un passage piéton afin de ne pas gêner la visibilité des automobilistes et des piétons. Cette infraction est passible d'une amende de 135 euros et d'une mise en fourrière (article R-417-11 du Code de la route).

800

Il n'y a pas de stationnement payant à Saint-Brice. On compte de nombreux parkings et abords totalisant plus de 800 places gratuites sur la commune. Si chacun aimerait davantage de places, c'est hélas une problématique que rencontrent la majorité des villes de l'Île-de-France.





Vélo : notre guide pour ne pas partir en roue libre !

Circuler à vélo en ville, c'est un geste noble en faveur de l'environnement. Mais il convient de respecter certaines consignes de sécurité et d'être bien équipé(e).

LE VÉLO, C'EST SUR LA ROUTE

Seuls les enfants de moins de 8 ans ont l'autorisation de circuler à vélo sur le trottoir. Pour les autres, il faut emprunter la chaussée et se soumettre au Code de la route, à l'image de tous les deux-roues. Circulez à environ un mètre du trottoir sur le côté droit de la chaussée. Utilisez les pistes cyclables disponibles. Dans les zones de rencontre, à l'image des zones écoles, vous devez laisser la priorité aux piétons. Enfin, n'oubliez pas d'être vigilant(e) en tout circonstance. Il n'est pas rare de devoir éviter des portières de véhicules en stationnement qui s'ouvrent ou bien des enfants qui « déboûlent » entre deux voitures.

LES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ OBLIGATOIRES

- **Casque** : s'il n'est obligatoire que pour les enfants de moins de 12 ans, passager comme conducteur, il est vivement conseillé pour tous. Il doit être homologué « CE » et bien évidemment être attaché. L'absence de casque pour les enfants est passible d'une amende de 135 euros.
- **Freins** : à l'avant et à l'arrière
- **Éclairage** : un feu avant jaune ou blanc, un feu arrière rouge,

des catadioptrés (dispositifs rétroréfléchissants) rouges à l'arrière, blancs à l'avant, oranges sur les côtés et les pédales

- **Avertisseur sonore**
- **Gilet de haute visibilité** : hors agglomération, il est obligatoire pour circuler la nuit.

LE POINT SUR LES TROTTINETTES

Le saviez-vous ? Depuis le 25 octobre 2019, l'utilisation des Engins de déplacement personnel (EDP) motorisés est encadrée par décret. Il s'agit des trottinettes électriques, monoroues, gyropodes ou encore hoverboards. Il faut avoir au moins 12 ans pour les conduire, être le seul passager, circuler sur la route et ne pas dépasser la vitesse de 25 km/h. De nuit, un gilet ou un brassard rétroréfléchissant doit être porté. Bon à savoir : à compter du 1^{er} juillet, les EDP devront être équipés, comme les vélos, de feux avant et arrière, de dispositifs rétroréfléchissants, de freins et d'un avertisseur sonore. Seuls les utilisateurs de rollers, skateboards ou trottinettes sans moteur sont considérés comme des piétons et doivent donc circuler sur le trottoir.



ZOOM SUR... LES RODÉOS À MOTO

Nous vous en avons déjà parlé lors d'un précédent article dans le numéro de septembre 2018 de notre magazine. Aux beaux jours, surtout, des motards se lancent dans des conduites extrêmement dangereuses (roues arrière, excès de vitesse, etc.) et prennent nos rues pour des terrains de jeu avec des deux-roues non homologués pour circuler sur la voie publique. « Nous ne pouvons pas faire de course poursuite en voiture pour les appréhender car cela mettrait en danger la vie de nombreuses personnes. En dépit de ces difficultés, nous avons toutefois réussi à interpellé certains fautifs et des sanctions ont été prononcées par le tribunal », explique Rosario Martoccia, chef de la Police municipale. Ainsi, plusieurs procédures ont eu lieu ou sont en cours d'instruction. Des amendes ont été et seront prononcées à l'encontre des contrevenants. Le travail de terrain conjoint des forces de police finit par payer pour lutter contre le comportement inconscient de ces auteurs de rodéos à moto, qui mettent en danger leur vie et surtout celle des autres !

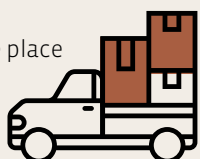
VOIRIE : TOUT SAVOIR SUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Le domaine public comprend les rues, les trottoirs, les places... à l'usage de tous. L'occuper nécessite une autorisation.

Quand doit-on faire une demande ?

Il existe de multiples situations ! Voici quelques exemples.

Une immobilisation de place de stationnement



Une pose d'une benne



Un tournage de film

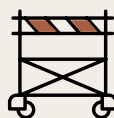


Une terrasse

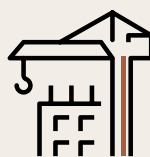


Un food truck

Une pose d'échafaudage



Une structure gonflage / un cirque



Une grue

2011

C'est l'année où le règlement de voirie a été approuvé par le conseil municipal. Il définit les modalités de coordination administratives et techniques relatives à l'occupation temporaire du domaine public. Il constitue le document de référence pour toute personne intervenant sur le domaine public : usagers, riverains, concessionnaires, entreprises de travaux publics...

Vous pouvez le consulter sur www.saintbrice95.fr

10 jours

Soyez prévoyant(e) ! Votre demande doit parvenir au moins deux semaines avant le début de l'occupation du domaine public ou des travaux. Le traitement d'une demande prend en moyenne une semaine.



À qui faire la demande ?

Le service Technique se tient à votre disposition au 01 39 33 24 80 ou secret-ctm@saintbrice95.fr

Quelle est la démarche à suivre ?

- 1** **Rendez-vous sur le site Internet www.saintbrice95.fr** et remplissez le formulaire en ligne adapté à votre demande, dans la rubrique Démarches et services / Voirie. Le service Technique peut également vous envoyer par courriel le formulaire.
- 2** **Envoyez votre dossier** par courriel ou par courrier. Hôtel de ville – Service Technique – 14 rue de Paris 95350 Saint-Brice-sous-Forêt
- 3** **Le maire prend un arrêté de voirie** précisant les modalités et le coût de la redevance.



750 €

En cas d'utilisation illégale du domaine public, vous risquez jusqu'à 750 euros d'amende. Pensez également à anticiper un prolongement de l'occupation du domaine public lorsque vous remplissez votre dossier ou bien signalez-le au service Technique.

59

C'est le nombre de demandes de permis de stationnement (44), de poses d'échafaudages (7) et de bennes (8) instruites en 2019.



C'est le genre de séjour dont on se souvient toute sa vie

Du 6 au 12 janvier, 89 élèves des écoles Jean de La Fontaine et Saint-Exupéry sont partis en classes de découverte à Manigod, en Haute-Savoie, financées par la Ville.



la piste, chacun a le sourire aux lèvres ! « C'est mon souvenir préféré quand on a fait des slaloms sur la piste verte », précise Inès, une élève. La journée s'est clôturée avec la remise des médailles « pour les récompenser de leurs efforts. Certains se sont surpassés physiquement et surtout mentalement ».

Jour 6 Les élèves sont partis en randonnée jusqu'au plateau de Beauregard. Après un pique-nique au cœur d'un paysage à couper le souffle, ils ont visité la Clusaz. « J'y ai acheté une boule à neige en souvenir », raconte Paul, un élève.

Le séjour arrive déjà à sa fin... Avant le retour, un dernier moment festif les attend : la fameuse boum. Tous se sont mis sur leur 31. Dans une excellente ambiance, la centaine d'élèves des écoles renommées La Fontexupéry s'est déhanchée sur le dancefloor. Avec un grand sourire, Paul se rappelle qu'il a dansé un slow : « L'un de mes meilleurs souvenirs... »

Jour 7 C'est avec des souvenirs plein la tête que les élèves sont rentrés à Saint-Brice-sous-Forêt. Matthieu Caro, directeur de l'école Saint-Exupéry, conclut : « Le séjour a apporté de grands bénéfices aux élèves, notamment aux plus introvertis qui ont gagné en assurance et en autonomie. Cela fait vraiment plaisir à voir. »

J-1 Ce voyage s'inscrit dans un important projet pédagogique et éducatif transversal : français, maths, géographie, éducation civique, etc. « C'est le genre de séjour dont on se souvient toute sa vie », a expliqué à ses élèves Walter Signori, directeur de l'école Jean de La Fontaine.

Jour 1 Après le voyage en car, les enfants se sont installés au centre, situé au milieu des montagnes enneigées. Chacun a pu s'équiper en matériel de ski : chaussures, bâtons, casques... La journée s'est terminée autour d'une veillée, comme ce sera le cas chaque soir du séjour.

Jour 2 Les élèves se sont essayés à une activité locale : le Paret, une petite luge en bois

à un seul patin équipé d'une planchette pour s'asseoir. À Manigod, les élèves s'en servaient pour aller à l'école. Après quelques essais infructueux, chacun s'est pris au jeu. Ils ont appris à gérer leur équilibre dans les virages et ils ont fait des courses en duo ou en équipe. Puis, l'heure est venue de dévaler les pistes de ski ! La journée s'est conclue autour d'une raclette.

Jour 3 Ce matin, ils ont rechaussé les skis, avec moins d'appréhension pour les débutants qui ont fait de fulgurants progrès. Quelques chutes mémorables mais aucun bobo à déplorer. Au déjeuner, dégustation de spécialités locales : les diots, des saucisses locales, et le célèbre reblochon. Durant

l'après-midi, les enfants ont construit des igloos. « C'est ce que j'ai préféré durant le séjour », se souvient Yasmine, une élève. Ils n'ont ensuite pas manqué l'incontournable bataille de boules de neige. Après le goûter, chacun a écrit une lettre à l'intention de sa famille.

Jour 4 Cette fois, ils ont chaussé les raquettes pour une expédition avec un guide de haute montagne, qui les a sensibilisés aux risques de la montagne. Ils ont découvert aussi la faune et la flore locales. Durant l'après-midi, retour sur les pistes de ski. Enfin, la tartiflette du soir a bien sûr fait l'unanimité !

Jour 5 Du ski, encore et toujours. Quelle que soit



ILS ONT MIS LE FEU !

Deuxième concert de la saison musicale du service Culturel, avec l'Orchestre d'harmonie de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris. Un événement exceptionnel sur la scène du théâtre Silvia Monfort samedi 18 janvier lors duquel quatre professeurs du conservatoire sont intervenus en solistes.



© SDPO

COURIR AU BOUT DU MONDE

La 5^e édition de l'Ultra trail d'Angkor (UTA), sous le soleil d'Asie les 18 et 19 janvier, fut pleinement réussie, avec plus de 1 200 participants des 44 pays représentés. Cette course, organisée par Sport Développement Performance Organisation, qui traverse un joyau culturel, se veut responsable et solidaire avec trois ONG aidées, une grande marche Monsieur Nez Rouge au profit des enfants du Cambodge, des restaurations de petits ponts et la participation de villageois et commerçants aux ravitaillements. Bravo à tous les participants !

TÉLÉTHON : RECORD BATTU

Vendredi 24 janvier fut sûrement la plus belle journée pour tous les bénévoles du Téléthon. À l'occasion d'un repas de remerciement pour l'engagement de tous, David Cavignaux et son équipe ont annoncé un chiffre record pour le Téléthon 2019 : 61 000 € (contre 50 721 € en 2018 et au plus fort des dernières années, 56 321 €). Tous pour un et un pour tous !



© Julien Bigorne

LE PREMIER TRAIL DE L'ANNÉE

Plus de 800 coureurs ont coupé les lignes d'arrivée des deux distances 17 et 27 km pour le Trail des marçassins, dimanche 12 janvier, avec l'appui de 90 bénévoles et 3 partenaires (Ville de Saint-Brice-sous-Forêt, Décathlon et Garage JPS Renault). Les parcours salués par les trailers comportaient de belles réjouissances en traversant les vergers des crêtes du Mont de Veine, les chemins boueux du bois des Champeaux, pénétrant dans les secteurs du Fort de Domont et de la Batterie de Blémur, jusqu'aux points de vue de Piscop et Pontcelles.



À MANIPULER SANS MODÉRATION

Du 13 au 31 janvier, le service Culturel a accueilli l'exposition *Prendre et surprendre* où le public et les enfants des structures petite enfance ont pu profiter de ce merveilleux terrain de jeu. Les petites mains s'en sont donné à cœur joie !

PLUS DE PHOTOS SUR LE SITE INTERNET



EXPRESSION DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

Quel est le rôle du maire ?

Au vu des prochaines échéances électorales, il nous semblait important de partager cet article avec les Saint-Briciens : il explique le rôle d'un maire dans une commune.

Vous pouvez le retrouver dans son intégralité sur : www.collectivites-locales.gouv.fr

Le maire est à la fois exécutif de la commune et agent de l'État. Ces deux types de fonctions s'exercent dans des conditions différentes.

Le maire représente la commune à l'égard des tiers. Il est chargé de préparer et d'exécuter le budget et les délibérations du conseil municipal. Il peut également être chargé, en tout ou partie, de certaines de ses compétences par délégation de l'assemblée délibérante.

Il est seul chargé de l'administration municipale, mais il peut procéder à des délégations de fonctions ou de signature.

En outre, le maire est chargé des pouvoirs de police.

Le maire exerce ses attributions sous le contrôle du conseil municipal, dans le cadre des délégations qui peuvent lui être accordées par ce dernier, et également sous le contrôle du représentant de l'État dans le département, puisqu'une grande partie des actes qu'il prend sont soumis au contrôle de légalité.

S'agissant de ses relations avec le Préfet, le maire peut demander à ce dernier les informations nécessaires à l'exercice des attributions de la commune. De même, le préfet peut demander au maire les informations nécessaires à l'exercice de ses attributions (article L. 2121-40 du CGCT).

Dans le cadre de ses fonctions, le maire agit également en tant qu'agent de l'État. À ce titre il est notamment chargé de l'état civil, de la révision et de la tenue des listes électorales, de l'organisation des élections ainsi que du recensement citoyen. En outre, il dispose d'attributions spécifiques en matière de police et de sécurité civile.

Lorsque le maire intervient en tant qu'agent de l'État, il agit, selon le cas, sous le contrôle de l'autorité administrative (préfet ou sous-préfet) ou judiciaire (procureur de la République).

Alain Lorand
et la majorité municipale

EXPRESSION DES CONSEILLERS N'APPARTENANT PAS À LA MAJORITÉ MUNICIPALE

(Article L2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales qui limite le contenu du bulletin à la diffusion d'informations « sur les réalisations et la gestion du conseil municipal... »).

Notre bilan de conseillers municipaux d'opposition 2014-2020

Au cours de ce mandat comme conseillers municipaux d'opposition, Didier ARNAL, Nicole CHALARD, Marc GUYOT, Frédérique-Jeanne BESSON, Michel MOHA, Maxime YABAS, nous avons respecté nos engagements pendant les élections de 2014 et avons voulu une démarche constructive, comme le démontrent les votes en conseil municipal : plus de 85 % des délibérations sont acceptées à l'unanimité, démarche indépendante et libre de tous partis politiques, avec pour seul intérêt général, les Saint-Briciennes et les Saint-Briciens.

Par ailleurs, nos propositions nombreuses depuis 2014 et régulièrement actualisées dans les tribunes du magazine municipal et sur notre site se retrouvent en partie dans notre programme présenté et débattu dans la campagne des municipales.

Pendant ce mandat, nous nous sommes également fortement opposés :

- Aux constructions anarchiques d'immeubles qui défigurent notre ville, et un PLU inadapté, pourtant récent, adopté en 2013.
- À l'absence de prise en compte de la dégradation en matière de propreté et qualité environnementale,
- À la perte du commissariat de Police et les conséquences d'insécurité dans trois ou quatre secteurs de Saint-Brice,
- À l'absence de réaction face au décrochage économique de Saint-Brice par rapport aux communes voisines (Domont, Moisselles, Groslay) faute de projets cohérents et structurés avec la Communauté d'Agglomération « Plaine Vallée »?
- À l'absence de réaction face aux départs de médecins (12 à 6) de notre commune qui vont poser de graves difficultés d'accès à la santé,
- À l'absence de concertation des habitants, des associations, entreprises, commerçants... Nous avons proposé depuis 2014 la procédure de mise en place de conseils de quartier,
- Au retard pris sur la transition numérique qui représente un formidable levier pour notre ville,
- Au retard d'un an pris sur nos propositions initiales concernant l'assainissement.

Il y a pourtant sur ces points pour lesquels nous faisons des propositions dans la campagne des municipales, une forte demande et attente des Saint-Briciennes et Saint-Briciens, exprimée lors de nos rencontres.

Didier Arnal, Nicole Chalard, Marc Guyot, Michel Moha, Frédérique-Jeanne Besson, Nathalie Hassan-Journo (Bien vivre à Saint-Brice)

2020, année des élections municipales

Le *Saint-Brice magazine* est un outil de communication à l'intention des Saint-Briciens, diffusé une fois par mois. Il a pour objectif d'informer les administrés sur la vie de la commune, de leur communiquer des informations pratiques, et de parcourir l'actualité des associations, des événements culturels ou sportifs.

En tant que Groupe, une « Énergie Nouvelle pour Saint-Brice » dispose d'une tribune au même titre que la majorité municipale et du groupe d'opposition « Bien vivre à Saint-Brice ». Ce n'est pas un cadeau, mais une obligation réglementée par le code général des collectivités territoriales.

En cette période électorale, il nous semble opportun de ne pas émettre d'opinion politique qui pourrait être interprétée, d'autres supports et moyens existent pour cela.

À ce titre, mais aussi par souci d'équité envers les autres candidats, nous avons pris la décision de ne rien faire paraître pour les mois de février et de mars.

À très bientôt,

Cyril Delmas, Virginie Henneuse, Jean Mazouz, Michel Taillez, Janet Yalcin (Une Énergie Nouvelle pour Saint-Brice)

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX SUR LE SITE INTERNET





HISTOIRE

LA DEMEURE DE L'ESCUYER

Depuis 1976, cette propriété, au cœur du centre-ville, est inscrite à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Située au 34 rue de Paris, à l'angle des rues Pasteur et Pierre Salvi, cette demeure des XVII^e et XVIII^e siècles s'étend sur plus de 11 000 m². L'ensemble est classé parmi les sites du Val-d'Oise depuis 1972. Ses façades et sa toiture sont inscrites depuis 1976 à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques (ISMH). Afin de protéger son patrimoine arboré, la Ville a inscrit les arbres du parc comme arbres remarquables sur le Plan local d'urbanisme. Elle a également classé tout le parc comme espace paysager protégé.

DE MULTIPLES PROPRIÉTAIRES DEPUIS 1690

Cette demeure a été la résidence de la famille du Trou, brodeurs des écuries du Roi pendant trois générations, de 1690 à 1750, sous Louis XIV et Louis XV. En 1750, le domaine a été vendu à Dame Claude Ruau d'Ancerville. En 1789, il appartenait à Joseph de Saint-Aubin, agent de change, qui a émigré. La propriété a donc été vendue comme bien national et, en 1794, est passée dans les mains du député Étienne Charles Julien Gauthier de Rumilly. En 1800, le comédien Pierre-Antoine Amiel, co-directeur du théâtre Montansier-Variétés, le prend pour hôtel d'été. Il décide de le faire réparer à neuf. En 1871, la propriété, qui appartenait alors à la famille Dambricourt, a été occupée par des officiers prussiens. Plusieurs propriétaires se sont succédé ensuite : Alexandre Arquillière, acteur, ou encore le baron de Laage. Ce dernier a été le premier président des anciens combattants de Saint-Brice après la guerre de 1914-1918. Ses enfants, le baron et la baronne de Vaugelas, y ont vécu jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

LA PROPRIÉTÉ DE LA FAMILLE GUINAT PENDANT 64 ANS

De 1945 à 2009, la famille Guinat a été la propriétaire des lieux. Liselotte Cuzzolin, née

Guinat, se souvient : « Mon père l'a achetée par hasard. En revenant de l'Oise, où il avait un cabinet de campagne, un panneau "À vendre" a attiré son attention. » Jacques Guinat, chirurgien-dentiste à Paris, y a vu la maison de campagne idéale pour ses cinq enfants. « Mais la demeure avait été lourdement dégradée par les deux guerres mondiales et déjà par l'occupation prussienne de 1870. Il pleuvait à travers le toit... Notre famille a eu énormément à faire pour restaurer le tout dans l'esprit du lieu. Dans les années 60 et 70, d'abondantes recherches aux Archives nous ont aidés à retracer l'histoire, faire classer le site et contribuer ainsi à protéger le centre historique de notre ville. C'est en 1967 que nous nous y sommes installés à l'année. »

Un souvenir l'a particulièrement marquée : « L'Année du patrimoine, en 1980, nous a infiniment touchés. » Cette initiative inédite, lancée par le président Valéry Giscard d'Estaing, ne s'est jamais reproduite. L'année entière a été dédiée au patrimoine. De nombreuses célébrations ont été alors organisées partout en France. « À Saint-Brice, le public a pu visiter ainsi notre propriété et le pavillon Colombe. Après tous nos efforts pour sauver la demeure, participer à cette fête a été une joie immense. Nous l'avons ressenti comme un merci. » Elle poursuit : « Durant les années 80, nous avons ouvert régulièrement nos portes à l'association Les Amis du vieux Saint-Brice, qui y a organisé plusieurs événements culturels, comme une matinée poétique ou une journée dédiée à l'écrivaine américaine Edith Wharton. »

Au tournant des années 2000, l'effet cumulé de la tempête de 1999 et du décès de Louise Guinat, épouse de Jacques, a marqué une nouvelle étape. Et la famille Guinat a passé le témoin : en 2009, la propriété a été rachetée et remise à neuf par la famille Védiaud, qui occupe toujours les lieux.

VIE PRATIQUE

CARNET

Naissances

Tylann HEBREU, le 4 novembre
Yaël AUFFRET, le 20 novembre
Ezekiel SILVESTRE, le 29 novembre
Éléna FISTER, le 9 décembre
William THONAN, le 13 décembre
Elyes NEMRI, le 16 décembre

La Ville adresse ses sincères félicitations aux parents.

Mariages

Cédric LOUIS-ZABETH et
Sandrine THOMAS, le 11 janvier

La Ville adresse ses vœux de bonheur aux jeunes mariés.

NOTEZ-LE

Ramassage des ordures ménagères :

Les bacs doivent être sortis le jour même de la collecte avant 12 h. Dans le cas contraire, les riverains s'exposent à une verbalisation.

- les rues bleues : jeudi après-midi
- les rues rouges : lundi et jeudi après-midi

Ramassage des déchets recyclables :

lundi matin

Ramassage des déchets verts :

mardi 11 février

Ramassage des encombrants :

- Ouest de la RD 301 : lundi 17 février
 - Est de la RD 301 : mardi 18 février
- Merci de sortir vos déchets la veille à partir de 19 h.

Un problème d'éclairage public ?

La communauté d'agglomération Plaine Vallée est en charge de l'éclairage public.

N° vert : 0 800 800 051 (appel gratuit et plateforme ouverte 24 h/24 et 7 j/7)

CONSULTATIONS GRATUITES À LA MAISON DES ASSOCIATIONS

(en dehors des périodes de vacances scolaires).

- d'avocats sans rendez-vous de 9 h 30 à 11 h 30 (seulement pour les Saint-Briciens) : 1^{er} mardi tous les deux mois
- de notaires sans rendez-vous de 9 h à 11 h 45 : 1^{er} mardi tous les deux mois

Rens. au 01 39 33 24 77

ENVIE DE SORTIR ?

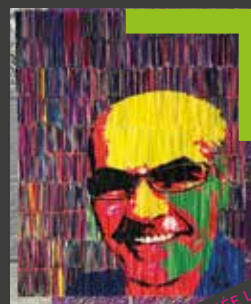
Retrouvez l'actualité du cinéma de Domont sur www.domontcinema.fr

DOMONT
CINEMA

Du 20 janvier au 14 mars 2020

NOV EXPOSE

POUR LE PLAISIR DE VOS YEUX !



ENTRÉE LIBRE

DÉCOUVERTE DE L'ARTISTE LOUIS PÉRIÉ



NOV OPTIQUE
AUDITION NOV



Z.A Les Perruches - Parking Leader Price - 105, rue de Paris - 95350 Saint-Brice-sous-forêt - Tél. : 01.34.29.96.41

Ouvert du mardi au vendredi de 10h à 13h et de 14h30 à 19h30 et le samedi de 10h à 19h30 (non stop)

www.newopticalvision.com



VILLE DE SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT

EXPOSITION

PAR LES ARTISTES
GENEVIÈVE BONNET-CADITH
ET RODOLPHE LAURENCIN

REGARDS CROISÉS SUR SAINT-BRICE

Du 29 février au 14 mars 2020

Centre culturel et sportif Lionel Terray

Rens. au 06 75 86 79 96 ou 01 39 33 01 90 - www.saintbrice95.fr